

Ce qu'il y a de remarquable dans ce projet de loi qui prétend protéger et promouvoir l'identité canadienne, c'est qu'il se présente en dehors de toute politique nationale. Il ne fait partie d'aucune politique, ce n'est qu'un grand coup frappé au hasard par l'État contre une entreprise.

Je crois, quant à moi, qu'il peut arriver que l'État doive intervenir au nom de l'intérêt national dans des domaines jusque là non touchés. Je suis fier d'appartenir à un parti qui, comme on l'a déjà dit aujourd'hui, a pris l'initiative d'établir la Commission canadienne du blé et la Société Radio-Canada. Il me semble qu'on peut facilement justifier l'intervention de l'État dans des secteurs nouveaux. Mais cela une fois admis, il faut préciser que l'État ne doit le faire qu'en cas de nécessité, et ce n'est pas nécessaire ici, seulement lorsque son action sera efficace, ce qui ne sera pas le cas non plus, et seulement lorsque l'État sait ce qu'il fait, et il me semble évident que le gouvernement du Canada ne sait absolument pas ce qu'il fait en présentant cette mesure législative.

Il y a un aspect de ce bill qui m'inquiète avant tout en tant que Canadien qui reconnaît à l'État le droit légitime de prendre des initiatives et d'assurer une surveillance étroite. Le geste du ministre aujourd'hui compromet le principe légitime voulant que l'État exerce certains droits dans des entreprises, droits qui n'ont pas toujours existé. Ce principe et ces droits sont menacés lorsque l'État intervient dans tout indistinctement et sans le contexte d'une politique générale. Il est très dangereux pour un pays libre d'encourager ses gouvernements à s'empresser d'intervenir dans tous les secteurs de l'existence.

Même si ce bill devait se révéler efficace, et il ne le sera pas, on est motivé à se demander si l'État devrait soudainement s'immiscer dans les sports professionnels, surtout dans les sports professionnels, car ceux-ci, comme nous le savons tous et comme nous l'admettons si nous sommes honnêtes, sont beaucoup plus un divertissement qu'une activité sportive. C'est là une autre question qu'il y aura lieu de considérer si nous voulons que ce bill soit efficace.

● (1240)

Ce bill ne portera pas ses fruits. Il n'aura pas la portée qu'on lui donne. Il représente même un plus grand danger, en tant que précédent de l'intrusion intempestive du pouvoir fort de l'État dans le sport professionnel. Dans son intervention, le ministre a précisé qu'il n'y avait rien d'établi quant à savoir si l'État devait ou non s'immiscer dans ces activités. Pour ma part, il n'y a pas d'absolus dans ce domaine, mais je crois que le problème qui se pose à nous est de savoir à quel moment l'État devient trop zélé. Cette question est particulièrement importante aux yeux de ceux d'entre nous qui estiment que l'État n'a pas de rôle légitime ou qui ne veulent pas voir ce rôle légitime anéanti par l'immixtion intempestive du pouvoir de l'État en dehors du cadre d'une politique d'ensemble ou d'un objectif réalisable. Si nous estimons que le football est propre à la culture canadienne, alors ce bill va à l'encontre de notre façon de promouvoir notre culture. Il renverse la vapeur, car ce que les Canadiens recherchent, c'est de la promouvoir de façon constructive sans essayer d'en écarter les autres.

C'est le principe qui a entraîné l'établissement de Radio-Canada, de l'Office national du film et de la Société de développement de l'industrie cinématographique cana-

### *Football canadien—Loi*

dienne, selon lequel nous devons prendre des mesures positives pour encourager les Canadiens. Cependant, si nous appliquons le principe de Lalonde à d'autres domaines culturels, nous interdirons la projection de films américains au Canada, nous défendrons la diffusion de livres étrangers au Canada et nous déchirerons les revues étrangères à la frontière parce que la mesure à l'étude renverse le principe établi depuis longtemps au Canada concernant la façon dont nous encourageons l'identité canadienne et l'expression personnelle au Canada. Ce que nous devrions faire plutôt, serait d'encourager le football canadien amateur, mais le bill à l'étude n'y aide pas du tout. Dans une société libre, il y a certaines choses que l'État ne peut pas faire.

Nous nous en sommes rendu compte en Alberta récemment quand un ancien collègue du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a proposé que la câblodiffusion soit interdite à Calgary et à Edmonton. Cette proposition visait à nous protéger de l'influence de la télévision américaine, tandis que les habitants des villes situées plus près de la frontière à Vancouver et dans le centre du Canada étaient imprégnés de cette influence. Cette proposition était injuste pour l'Alberta. Elle a échoué parce qu'elle ne protégeait pas l'identité canadienne. Nous constatons le même manque de logique dans la proposition qui permettrait aux Torontois de rester à la maison et de voir du football américain au réseau de télévision national du Canada ou aux réseaux américains, mais qui ne leur permettrait pas de se rendre au centre de la ville pour assister aux parties. Non seulement ne pourront-ils pas voir les Northmen si le bill est adopté, mais ils ne pourront pas non plus voir les Argonauts parce qu'ils ne pourront pas obtenir de billets.

Pour conclure, j'aimerais attirer de nouveau l'attention des députés sur certaines des critiques principales qui ont été formulées à l'égard du bill. D'abord, il ne protégera pas la Ligue canadienne de football. La Ligue mondiale de football est une concurrente inévitable et son existence, que ce soit à Toronto ou dans une autre ville de l'autre côté de la frontière, entraînera de très graves problèmes pour ce qui est de la qualité des joueurs et des recettes des équipes de la Ligue canadienne de football. Je le répète parce que je crois que c'est très important. Il se pourrait très bien que les garanties offertes par les Northmen de Toronto puissent constituer la meilleure protection de la LCF contre la concurrence inévitable de la Ligue mondiale de football. C'est le premier point. Ce bill ne protégera pas la LCF.

Le deuxième point est très important pour tous ceux qui se préoccupent du sport amateur, tout particulièrement dans les petites localités. Ce bill ne protégera pas ou n'encouragera pas le football amateur. En fait, il pourrait le mettre en péril ainsi que d'autres sports parce qu'il pourrait donner l'impression que le gouvernement se soucie du sport professionnel plutôt que du sport amateur au pays. Le troisième point est que ce bill reflète un effort en vue de renverser tout le mouvement, de faire considérer le développement de la culture canadienne sous un angle d'interdiction. On ne songe plus à encourager. Le quatrième point est que cette mesure ne fait pas partie d'une politique nationale. Il n'en est pas question ici. C'est tout simplement un coup que l'État porte au hasard contre le propriétaire d'une entreprise et une forme d'activité.